

février 2026

L'ÉCLAIR

Tout le monde parle de...

L'INCLUSION SCOLAIRE

Le 5 janvier dernier, le Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs (CSSVDC) a affecté les enseignants à une formation sur l'inclusion scolaire. Avec raison, cette formation a suscité beaucoup de questionnements. Sachez que nous suivons la situation de très près.

Le CSSVDC nous avait avisés de ce virage au printemps dernier. À ce moment, le Conseil d'administration (CA) du SEHY avait tenu une réunion extraordinaire afin de discuter de cet enjeu et d'élaborer une liste de 12 recommandations qui allait être soumise au comité paritaire EHDA. Ces recommandations ont aussi été présentées lors de la rencontre des délégués du 26 mars 2025.

En voici quelques exemples :

- L'assouplissement du processus de reconnaissance des élèves HDAA ayant un trouble de comportement (code 12), pour que plus d'élèves obtiennent ce code de difficulté;
- Reconnaître aux élèves en modification le code 10 (difficulté d'apprentissage) et pondérer ces élèves a priori;
- Bonifier l'offre de formation et le temps de libération afin de soutenir les enseignants du primaire et du secondaire pour la modification des apprentissages de leurs élèves;
- L'augmentation du service d'enseignants ressources et/ou d'orthopédagogie au premier cycle du secondaire;
- Que, lors de la mise en place d'un projet pédagogique particulier, la formation des groupes doit être faite afin d'éviter la concentration d'élèves HDAA ailleurs que dans les classes spécialisées.

La suite à la page suivante...



Sujets

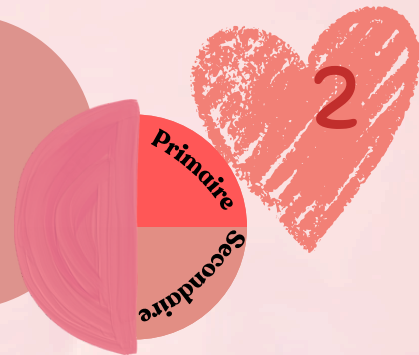
- 1 [Inclusion scolaire](#)
- 3 [Vous devez vous absenter?](#)
- 4 [Banque des congés de maladie](#)
- 5 [Assurance des suppléants retraités](#)
- 5 [Reprographie](#)
- 6 [Projet de loi n° 1](#)
- 7 [L'IA en éducation](#)
- 8 [Étude sur la voix des enseignants](#)
- 9 [Tandem et Lab 22](#)
- 10 [Nous joindre](#)

Pour accéder aux liens cliquables, consultez l'Éclair sur le site Web du SEHY

Tout le monde parle de...

L'INCLUSION SCOLAIRE

Suite...



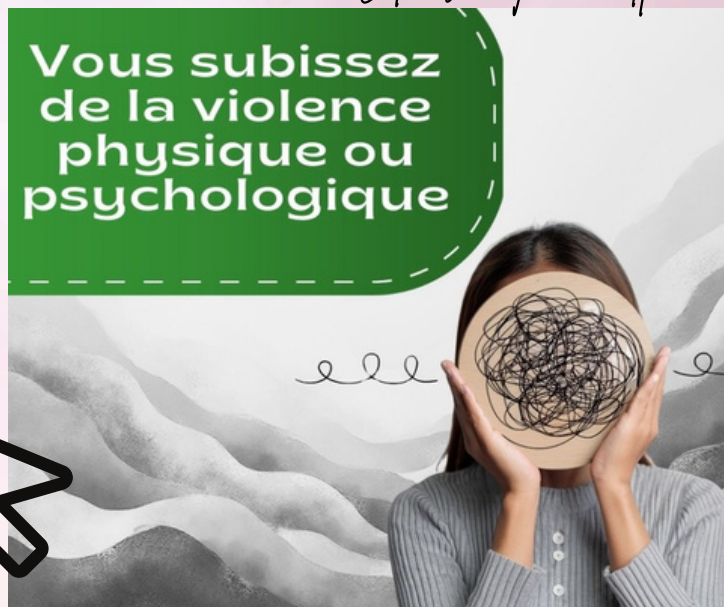
À la suite des échanges que nous avons eus lors des rencontres suivantes du comité paritaire EHDAA, le CSSVDC nous a annoncé que le plan serait ralenti. Le CSSVDC aurait un plan d'inclusion scolaire sur environ dixans. Toutefois, ce que nous souhaitons connaître, c'est la finalité de ce plan.

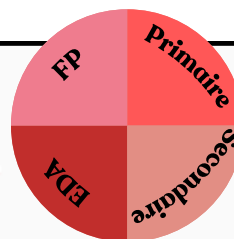
La semaine dernière, en comité paritaire EHDAA, nous avons réabordé le sujet et nous avons informé le CSSVDC des craintes bien fondées de nos membres. Nous avons demandé au CSSVDC de nous transmettre les résultats du questionnaire que les enseignants ont rempli à la suite de la formation. Nous avons aussi demandé une rencontre avec la direction générale, en collaboration avec les autres accréditations syndicales, afin de discuter de ce sujet. La rencontre doit avoir lieu cette semaine.

Malgré tout, on nous a indiqué que les cadres de références pour les classes spécialisées seront modifiés pour permettre plus d'ouverture en vue du classement des élèves pour l'année scolaire 2026-2027. On nous a aussi confirmé qu'il n'y aurait pas de fermetures de classes d'adaptation scolaire pour l'an prochain. Cela ne signifie absolument pas que nous sommes sortis d'affaire et que tout ira comme ils le disent.

Les représentants du CSSVDC sont également conscients que, bien qu'il ne soit pas prévu d'effectuer des fermetures de classe, les places disponibles sont insuffisantes. Il faudra donc trouver des solutions pour répondre aux besoins des élèves en respectant la santé et la sécurité des travailleurs. Nous resterons vigilants et nous vous invitons à nous transmettre les informations pertinentes qui vous seront communiquées dans vos milieux.

Eloise Thibault





Vous devez vous absenter?

CONGÉS DE MALADIE (5-10.36 À 5-10.42 P. 62 À 65 [EN](#))
CONGÉS POUR OBLIGATIONS FAMILIALES (5-14.06 P.101 [EN](#))

Cette fiche syndicale a pour but de vous renseigner sur votre **banque de congés de maladie**, la **façon d'annoncer votre absence**, ainsi que sur les **différents motifs d'absence** qui sont à votre disposition:

MOTIF D'ABSENCE	UTILISATION DE VOS BANQUES DE CONGÉS			JUSTIFICATION ET DÉTAILS
	monnayable	non-monnayable	sans solde*	
Vous êtes malade	✓	✓	✓	- Sur Scolago, utiliser le motif 01-Maladie de l'employé - Pour une absence de 4 jours ou plus, un certificat médical est exigé. Voir 5-11.06 EL
Affaires personnelles Cette absence doit être demandée avec un <u>préavis d'au moins 24 heures à votre direction</u> . Ces congés doivent être pris de manière non consécutive et ne peuvent être refusés sans motif valable.	✓		✓	- Sur Scolago, utiliser le motif 09-Affaires personnelles - Aucune pièce justificative à fournir Voir 5-10.36 F) EN
Obligations familiales L'enseignant peut s'absenter de son travail 10 jours par année pour remplir des obligations liées à : - la garde, la santé ou l'éducation de son enfant ou de l'enfant de sa conjointe ou de son conjoint - la santé d'un membre de la famille ou d'une personne pour laquelle elle agit à titre de proche aidant	✓		✓ (Dès que la banque de congé monnayable est épuisée)	- Sur Scolago, utiliser le motif 10-Responsabilités familiales - Aviser le CSS de son absence dès que possible - Si les circonstances le justifient, le CSS peut exiger de l'enseignant un document attestant les raisons et la durée de l'absence, mais ce document ne peut pas être un billet médical, peu importe la durée de l'absence. Voir 5-14.06
*Une absence est considérée sans solde ou « sans traitement » lorsque l'enseignant a épuisé le nombre de jours prévus à sa banque de congés de maladie				

S'absenter pour d'autres motifs?

CONGÉS SPÉCIAUX (5-14.00 P.98 [EN](#))
CAS DE FORCE MAJEURE ET AUTRES CONGÉS SPÉCIAUX (5-14.02 P.48 [EL](#))

POUR UNE RAISON DE FORCE MAJEURE:

- Vous pourriez avoir droit à un congé (un maximum de trois jours ouvrables par année) pour couvrir tout autre événement de force majeure (désastre, feu, inondation) qui oblige l'enseignant à s'absenter de son travail.
- Nous entendons par événement de force majeure, un événement extérieur à l'enseignant, que celui-ci ne pouvait prévoir, auquel il ne pouvait résister et qui a rendu absolument impossible l'exécution de l'obligation.

CONGÉS SPÉCIAUX:

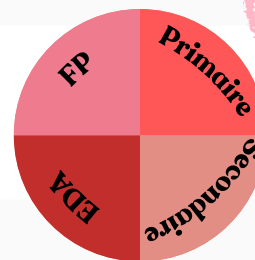
- Décès, mariage, déménagement, accident automobile, témoin ou juré à la cour, urgences et interventions chirurgicales dans la famille, etc.

Pour tous ces motifs d'absence spéciaux, consultez notre fiche syndicale sur les Congés spéciaux

Laurent Constantin

Banques de congés de maladie

LES CONGÉS DE MALADIE (5-10.36 À 5-10.42 P. 62 À 65 EN)
RÈGLEMENTATION DES ABSENCES (5-11.00 P.47 EL)



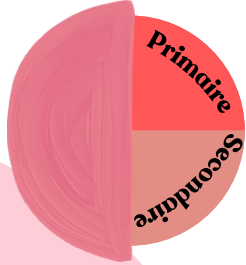
MALADIE MONNAYABLE	Pour chaque année scolaire, un enseignant ayant une tâche à 100 % a <u>six (6) journées</u> créditées à sa banque de congés de maladie monnayables. Un enseignant à temps partiel aura un prorata de journées équivalent à son pourcentage de tâche. • Les journées non utilisées seront payées à la fin de l'année scolaire au 1/200 du traitement annuel; • La banque de congés de maladie monnayables est renouvelée chaque année en fonction de votre pourcentage de contrat.
MALADIE NON MONNAYABLE	Lors de sa première journée sous contrat, l'enseignant se fait créditer <u>six (6) jours</u> de congé de maladie non monnayables. Si les jours ne sont pas utilisés, ils sont versés dans la même banque l'année suivante. <u>Ces jours sont utilisés seulement si les jours monnayables sont épuisés, à des fins de maladie.</u> Cette banque n'est pas renouvelable; vous avez droit à six jours pour toute votre carrière.

Voici ce qui s'applique à tous, peu importe le motif d'absence :

Sauf en cas d'impossibilité, dans tous les cas d'absence, l'enseignant doit avertir de son absence la direction ou la personne désignée par la direction de l'école, dès qu'il sait qu'il doit s'absenter, et ce, selon les modalités déterminées par la direction de l'école.

- Sauf en cas d'impossibilité, l'absence doit être déclarée selon la méthode prévue par le CSSVDC (**Scolago**)
- L'enseignant, lorsque possible, indique la durée de son absence.
- L'enseignant doit aviser oralement ou par écrit de son retour au travail. **L'absence se termine avec le retour effectif au travail.** Si, après votre absence, vous choisissez d'effectuer du travail personnel ailleurs qu'à l'école, avisez votre direction.
- L'enseignant, dans la mesure du possible, indique pour le suppléant le travail à faire effectuer par ses élèves afin de permettre au suppléant de gérer adéquatement la ou les classes dont il aura la charge, pour la durée totale de la suppléance.

Laurent Constantin



ASSURANCE DES SUPPLÉANTS RETRAITÉS

À compter du **12 février 2026**, les enseignantes et enseignants **retraités membres de la FAÉ** qui obtiennent un nouveau contrat **ne seront plus admissibles aux assurances collectives offertes par Beneva**. Cela permettra aux retraités de ne pas devoir changer d'assurance lorsqu'ils occupent un nouveau contrat.

Les personnes retraitées réembauchées **avant cette date** conserveront leur couverture jusqu'à la fin de leur contrat actuel.

Ce changement fait suite à une entente hors convention convenue entre le CPNCF et la FAÉ. Par ailleurs, toutes les personnes retraitées réembauchées disposant d'un contrat continueront de bénéficier pendant la durée de l'entente hors convention de **l'assurance-salaire de courte durée** (104 premières semaines) et du **régime de congés de maladie**, et ce, malgré la fin de l'admissibilité aux régimes complémentaires d'assurance.

Pour toutes questions, contactez

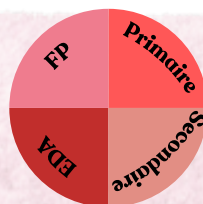
Roxanne Charlebois

REPROGRAPHIE CENTRALISÉE

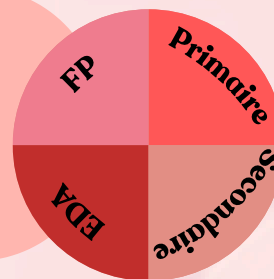
Vos directions d'écoles vous ont sûrement informés des changements au niveau du service d'impression centralisé. Cela pourrait vous causer des inconvénients ou même augmenter votre charge de travail.

Afin de mieux cerner les impacts sur votre travail, on vous demande de prendre deux minutes pour remplir ce sondage Forms : Service d'imprimerie du CSSVDC – Remplir le formulaire

Roxanne Charlebois



PROJET DE LOI N° 1 ET LA *Fae* ↗



Le projet de loi n° 1, Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec, a été déposé par le gouvernement de la Coalition Avenir Québec (CAQ) le 9 octobre 2025. Ce projet vise à établir une constitution pour le Québec qui aurait préséance sur toutes les lois québécoises. Les buts annoncés par la CAQ sont, entre autres, d'accroître l'autonomie du Québec au sein de la fédération canadienne, de rassembler la population autour de principes juridiques et politiques communs et d'assurer un meilleur équilibre entre droits collectifs et individuels.

Toutefois, l'accueil dubitatif, voire critique, de cette loi constitutionnelle, par une majorité d'acteurs, en a fait un projet controversé : dès le jour du dépôt, tous les partis d'opposition ont voté contre le projet. Le processus est vivement critiqué pour son absence de consultation publique préalable, son caractère unilatéral et sa temporalité problématique – arrivant en dernière année de mandat du gouvernement. Cela lui confère une apparence d'exercice partisan et électoraliste plutôt que d'un véritable projet de société rassembleur.

En tant qu'organisation syndicale, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) est directement concernée par plusieurs dispositions du projet de loi, notamment celles qui pourraient limiter la capacité d'une liste imposante d'organisations de contester des lois.

Face à ces enjeux, la FAE a déposé son propre mémoire à la Commission des institutions le 20 novembre 2025 ayant comme conclusion la demande du retrait de ce projet de loi et invitant à un retour complet à la table à dessin. Elle a également contribué au mémoire de l'Intersyndicale des femmes, coalition de sept organisations syndicales représentant près de 400 000 travailleuses. L'Intersyndicale des femmes, tout en dénonçant le processus et en demandant le retrait complet du projet de loi, concentre notamment ses préoccupations sur l'article 29 concernant la volonté du gouvernement de légiférer en matière d'avortement, une démarche que les expertes pro-choix jugent davantage porteuse de risques que de bénéfices.

Votre opinion est importante!

Pour joindre votre voix à des milliers de Québécois et Québécoises, signez les deux pétitions suivantes :

Pétition : Retrait du projet
de loi n° 1, Loi
constitutionnelle de 2025
sur le Québec

Pétition : Retrait de l'article
29 portant sur l'avortement
du projet de loi n° 1

17 année

BOURSES PERSÉVÉRANCE

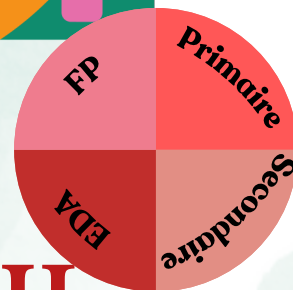
EDA-FP

Date limite pour participer : 27 mars 2026

Fae

Fédération autonome
de l'enseignement

7



Recherche de candidats pour... **GROUPE DE TRAVAIL SUR L'IA EN ÉDUCATION**

Le Congrès de juin 2025 a mandaté la FAE de mettre sur pied un groupe de travail chargé de réfléchir aux usages et aux enjeux liés aux systèmes d'intelligence artificielle (IA) en éducation. Les réflexions et constats issus de ces travaux permettront de mieux comprendre les transformations engendrées par l'utilisation de l'IA, tant sur la société qu'au sein de l'école québécoise. Ils serviront également à doter la Fédération d'orientations et de principes cohérents avec les valeurs éducatives, sociales et environnementales portées par ses membres.

À titre d'exemples, les réflexions pourraient porter sur :

- À quoi l'IA doit-elle servir en éducation?
- Quelles compétences les élèves doivent-ils absolument développer dans un monde où l'IA est omniprésente?
- Qui bénéficie réellement de l'IA à l'école?
- Comment l'IA transforme-t-elle la profession enseignante?

Appel de candidatures

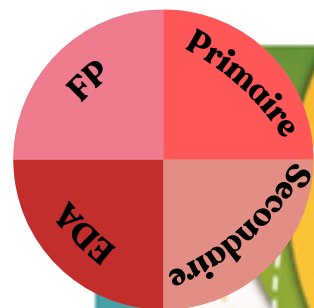
Si cela vous intéresse, vous pouvez poser votre candidature en spécifiant votre secteur d'enseignement et votre champ dans [ce formulaire Forms](#). Les personnes sélectionnées recevront une convocation officielle au cours de la semaine du 9 mars.

Il est prévu que le groupe de travail se réunisse une à deux fois par année d'ici la fin du présent triennat, soit vers décembre 2027. Les rencontres auront lieu au bureau de la FAE à Montréal. Pour toutes questions par rapport aux compensations auxquelles vous avez droit, écrivez à roxannecharlebois@sehy.qc.ca.

P.S. ces fleurs furent générées par l'IA.

Texte adapté par Roxanne Charlebois
de celui de la FAE





RECHERCHE DE PARTICIPANTS

ÉTUDE SUR LA VOIX DES ENSEIGNANT.E.S

Nous cherchons des enseignant.e.s à temps plein âgé.e.s de moins de 60 ans pour notre étude portant sur les symptômes vocaux et respiratoires en lien avec certains déterminants de la qualité de l'air mesurés dans les écoles, notamment les paramètres de confort (température, humidité relative et concentrations de CO₂). Ce projet s'effectue dans une perspective d'amélioration continue de la qualité des milieux d'enseignement au Québec.

Principaux critères d'admissibilité

- Ne pas avoir de maladie respiratoire, neurologique, neuromusculaire ou rhumatologique qui affectent la voix, ou de maladie non contrôlée de la thyroïde;
- Ne pas avoir fumé sur une base régulière dans les deux dernières années (incluant vapotage et drogues);
- Ne pas avoir été suivi.e en orthophonie pour un problème de voix dans les deux dernières années ;
- Ne pas avoir de problème auditif non corrigé;
- Ne pas avoir de cancer du poumon ou de la tête et du cou (sauf si cutané);
- Ne pas avoir été intubé.e récemment;
- Ne pas avoir eu une chirurgie ou un trauma majeur thoracique ou de la tête et du cou affectant la voix.

Votre participation consisterait à effectuer 5 courts enregistrements de votre voix au cours d'une semaine, à mesurer le niveau de bruit de fond dans votre classe à l'aide d'une application mobile, et à répondre à 6 courts questionnaires (environ 35-45 minutes au total pour répondre aux questionnaires).

Pour vous inscrire et pour toutes questions, visitez :

<https://redcap.link/voixdesenseignants>



Ce projet est réalisé sous la supervision de Maude Desjardins, Ph.D., professeure adjointe à l'École des sciences de la réadaptation de l'Université Laval et chercheuse au Cirris.

Projet approuvé par le comité d'éthique de la recherche en réadaptation et intégration sociale, CIUSSS de la Capitale-Nationale #2024-2930

Cirris

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale
Québec

Pour vous aider...

TANDEM

Tandem, c'est un programme couvert entièrement par vos assurances collectives!

APPELEZ AU 1-888-235-0617

En résumé, TANDEM, c'est :

- des consultations par téléphone, en ligne ou en cabinet;
- de l'aide confidentielle 24/7;
- Un accès à une plateforme numérique avec des vidéos, des articles et des balados sur des sujets liés à la santé et au bien-être.

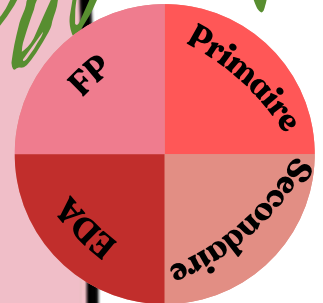
Pour un total de 12 h maximum par année par personne assurée, voici l'éventail des services qui s'offrent à vous :

- Aide psychologique;
- Amélioration des habitudes de vie;
- Localisation de ressources pour aîné-e-s;
- Aide pour les parents;
- Assistance juridique ou conseil financier / 1 h;
- Intervention en situation de crise.

Avec notre rythme de vie effréné, il est parfois difficile de trouver comment prendre soin de soi. C'est pourquoi TANDEM vous donne accès à des consultations téléphoniques avec des nutritionnistes, des kinésiologues et des infirmières.

Appelez en tout temps et mentionnez que vous êtes couverts par la FAE. La personne au bout du fil vous aidera à cerner vos besoins et à vous orienter au bon professionnel.

Roxanne Charlebois



2e édition
Rendez-vous pédagogique
30 mars 2026

SORTIR DES SENTIERS BATTUS



Lab
22

Laboratoire
d'innovations
sociales et
environnementales

Québec

Desjardins

POUR NOUS JOINDRE

10

ÉQUIPE DE LIBÉRÉS

Sophie Veilleux, présidente

sophieveilleux@sehy.qc.ca

Eloïse Thibault, vice-présidente

eloisethibault@sehy.qc.ca

Laurent Constantin, 2e vice-président

laurentconstantin@sehy.qc.ca

Maryse Gaboriault, représentante des enseignants du préscolaire-primaire

marysegaboriault@sehy.qc.ca

Roxanne Charlebois, trésorière

roxannecharlebois@sehy.qc.ca

Virginie T. Héon

virginietheon@sehy.qc.ca

SECRÉTARIAT

reception@sehy.qc.ca

8 h 45 à 16 h 15

Fermé vendredi midi

TÉLÉPHONE: 450-375-3521

TÉLÉCOPIEUR: 450-375-0407

WWW.SEHY.QC.CA

DATES IMPORTANTES

CONSEIL DES DÉLÉGUÉS

10 février 2026 (extraordinaire)

29 avril 2025

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

À venir ...

CONSEIL D'ADMINISTRATION

25 février 2026

CONSEIL FÉDÉRATIF

18-19-20 février

8-9-10 avril

On gagne à être polis et courtois...

à l'oral et à l'écrit.

Nous sommes là pour vous aider!

QUESTIONS?
COMMENTAIRES!

marieevepicard@sehy.qc.ca

**SUIVEZ-NOUS
SUR
FACEBOOK**

Pour ne rien manquer,
abonnez-vous à la page
Facebook du SEHY

